

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYVALADOR
Séance du Mercredi 30 Novembre 2022

Séance du	30/11/22
Convocation du	23/11/22
Présents	05
Absents	02
Procuration	02

- Pris part à la délibération : Pour 07 Contre 00 Abstention 00

Présents : Mr MARIN Daniel, Mr MILLAN Bernard, Mr OTTAVI Serge, Mr SEMPERE Daniel, Mme VEYSSADE Patricia.

Absent : Mr BRUNET Laurent, Mme FICHES Jasmine

Procuration : Mr Laurent BRUNET a donné procuration à Mr MARIN Daniel.
Mme FICHES Jasmine a donné procuration à Mr OTTAVI Serge

Secrétaire de Séance : Mr SEMPERE Daniel

L'an deux mille vingt-deux et le trente novembre à dix heures quinze minutes, le conseil Municipal de la commune de Puyvalador, s'est réuni dans le lieu habituel, sur convocation, sous la présidence de Mr Daniel MARIN, Maire.

Objet : SYDEEL – Extinction nocturne totale de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe que suite au contexte énergétique actuel, les collectivités se trouvent impactées par la hausse du coût de l'énergie.

Il propose au Conseil Municipal la possibilité de procéder à une extinction nocturne totale de l'éclairage public de 23h à 6h du matin. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune sollicitera le SYDEEL pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette démarche sera par ailleurs également accompagnée d'une information à la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou une partie de la nuit.

